

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI VENDREDI 11 AVRIL 2014

Présents : MM. C. SORET, B. LEROY, C. DASSE, G. THOMAS, A. ROCHETTE
Mmes C.CARPENTIER, S. HAMON, C. KRET, B. TEIXIDO
MM. P. DUPREZ, J.J. LETAILLEUR, X. MAUNOURY, D. NEVEU, G.PAQUERAUD, T.
VANDEBROUCK

Secrétaire de séance : Mme C. KRET

ORDRE DU JOUR :

- Election du 4^{ème} adjoint
- Indemnités de fonction des adjoints

La séance est ouverte à 20 h 30

Mr le Maire en présence de tout le conseil municipal et de quelques habitants du village ouvre la séance en prenant la décision de nommer un 4ème adjoint.

Mr Neveu prend la parole et fait savoir son mécontentement sur un vice de forme concernant la procédure de nomination des adjoints lors de la réunion du dimanche 30 mars 2014. Il nous relate les faits contestés par une lettre qu'il a écrite datée du 10 avril 2014. Mr Neveu souhaite que cette lettre soit affichée à la mairie avec le compte rendu de la réunion de ce soir. Dans cette lettre, Mr Neveu explique pourquoi, il ne prendra pas part au vote concernant l'élection du 4ème adjoint. Je joins la lettre à ce courrier :

"Monsieur le maire,

Vous avez réuni, de façon informelle, le conseil municipal le 7 avril 2014 afin de débattre du sujet lié à l'élection des Maire-adjoints.

Comme je vous l'ai rappelé, l'élection des Maire-adjoints ne s'est pas passée de façon libre puisqu'il a été confirmé, après le vote, par Monsieur Alain ROCHETTE qu'il lui avait été demandé de ne pas se présenter comme 2eme adjoint afin de laisser la place à Monsieur Claude DASSE.

De cette façon d'agir il est ressorti un résultat faussé de l'élection des Maire-adjoints et une partie des conseillers s'en est plaint auprès de vous.

Afin de trouver une solution vous avez donc organisé la réunion du 7 avril.

Une partie des conseillers ont demandés la démission des 3 Maire-adjoints afin qu'un vote libre et clair puisse ramener une sérénité au sein de l'équipe municipale.

Monsieur Bernard LEROY a indiqué ne pas y être opposé.

Monsieur Claude DASSE a opposé un refus catégorique à l'idée de donner sa démission.

Monsieur Gilles THOMAS a précisé que dans ces conditions (refus de Monsieur DASSE), il s'y refusait également.

J'ai alors soumis l'idée que vous pourriez donner votre démission de votre poste de Maire amenant ainsi la démission de vos Maire-adjoints.

Vous vous êtes refusé à cette idée et avez proposé l'élection d'un 4eme Maire-adjoint.

Je vous rappelle que la décision du conseil municipal de ne nommer que 3 Maire-adjoints a été la deuxième décision prise par le conseil municipal après celle de votre élection.

Je vous rappelle que la sixième décision du conseil municipal a été de refuser, par 9 voix contre 6, la création d'un quatrième poste de Maire-adjoint.

C'est pourquoi, Monsieur le Maire, je refuse de participer à ce scrutin pour la nomination du quatrième Maire-adjoint.

Je vous demanderai, Monsieur le Maire, que l'intégralité de ce courrier soit repris dans le procès-verbal qui sera dressé à l'issue du présent conseil municipal.

Recevez, Monsieur le Maire, mes salutations.

D.NEVEU "

Mr Vandebrouck s'associe au courrier de Mr Neveu mais prendra part au vote de ce soir.

Mme Teixido demande que l'on parle d'abord de l'indemnité relative aux fonctions des adjoints.

Mr le maire nous fait part de l'enveloppe budgétaire dont la somme s'élève à 3763,44€ sur la base de 6,19 % de l'indice 1015 soit un salaire brut d'un montant de 235,21€ par adjoint élu.

Monsieur le Maire demande qui se présente pour le poste de 4ème adjoint.

Monsieur Alain Rochette est le seul à se présenter.

Nous procédons au vote : Mr Le Maire, ses 3 adjoints déjà nommés et 10 conseillers municipaux prennent part au vote.

Le résultat du vote :

10 votes pour Mr Rochette

2 Votes nuls

2 votes contre

Mr Le Maire nomme Mr Rochette comme 4ème adjoint.

Mr Rochette remercie l'assemblée et nous lit ses futurs engagements pour la commune :

S'occuper du site internet du village, fleurissement du village, organisation du parc loisirs et sport, PNR.

Il se propose d'animer la commission interne et externe de la communication du village.

Mr Le Maire reprend la parole et montre son contentement à l'assemblée.

Mme Teixido revient sur un point qui était resté en attente, à savoir le délégué et le rapporteur de la commission communication.

Mr Rochette sera le délégué et le rapporteur de cette commission aidé par l'équipe municipale.

Mr Le Maire clôture la séance en indiquant que les réunions concernant la vie municipale courante se feront maintenant le lundi à partir de 19 h afin que les conseillers et adjoints soient plus présents.

La séance est levée à 21 h.